

TROPHEE OCCITANIE MEDITERANNEE - CROSS COUNTRY (XC)

COMITE FFC OCCITANIE – Pyrénées Méditerranée

REGLEMENT 2018

Calendrier 2018		
Date	Lieux	Epreuve
18 Février	Thuir (66)	XCO
11 Mars	Les Fumades (30)	XCO
22 Avril	Congénies (30)	XCO
29 Avril	Quillan (11)	XCO
20 Mai	Mende (66)	Championnat Régional
3 Juin	Soubes (34)	XCO
1er Juillet	Cailhau (11)	XCO

1 – Définition

Pour 2018, le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le **Trophée OCCITANIE Méditerranée (ex LR)** de Vélo Tout Terrain XC. Cette épreuve se déroulera sur plusieurs manches à l'issue desquelles sera établi **un classement général final Individuel**. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel les titres de « Champion Régional » seront attribués.

Il est à noter qu'il existe aussi pour 2018 un **Trophée OCCITANIE Pyrénées de VTT XC (ex MP)**. *Ces deux trophées n'entrent pas en concurrence et sont indépendant, la commission VTT et l'ETR travailleront de concert pour trouver un fonctionnement global Occitanie tout au long de leur mandature.*

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Tout organisateur qui prend en charge l'organisation d'une manche de ce Trophée est censée connaître le présent règlement. Il se doit d'en respecter tous les points, notamment concernant les caractéristiques du circuit, son balisage, le ravitaillement, les classements et récompenses. Tout organisateur qui ne respecterait pas ce règlement soumettrait son club à des sanctions de la part de la Commission Régionale de VTT (CRVTT).

Le coureur est seul responsable de son parcours.

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

2 – Participation

Le Trophée OCCITANIE Méditerranée de XC est ouvert aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. (ou par une fédération affiliée à l'UCI). Pour les non licenciés, ils devront être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs, ils devront prendre également une licence à la journée au tarif de huit euros. (Quatre euros minimales et cadets), ces participants ne seront pas classés au général.

La participation au Championnat Régional est obligatoire pour pouvoir participer au Championnat de France.

Les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à faire du vtt en compétition de moins d'un an et une autorisation parentale signée pour les mineurs

3 – Catégories d'âge

Catégorie	Age
Poussins / Poussines	07 et 08 ans
Pupilles Garçons / Pupilles Filles	09 et 10 ans
Benjamins / Benjamines	11 et 12 ans
Minimes Garçons / Minimes Filles	13 et 14 ans
Cadets / Cadettes	15 et 16 ans
Juniors / Juniors Dames	17 et 18 ans
Espoirs / Espoirs Dames	19 à 22 ans
Dames	23 ans et plus
Hommes	23 à 29 ans
Masters 30 (1 / 2)	30 à 39 ans
Masters 40 (3 / 4)	40 à 49 ans
Masters 50 (5 et +)	50 ans et plus

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Pour les courses et le classement général, les catégories Master sont regroupées comme suit :

Master 1 et 2 → Masters 30

Master 3 et 4 → Masters 40

Master 5 et + → Masters 50

L'organisateur a la possibilité de prévoir pour son épreuve une remise de prix séparée pour chacune des catégories Master s'il y a un minimum de 5 coureurs par catégories.

4 – Engagements

Le comité encourage les organisateurs à utiliser les inscriptions en ligne. Si des bulletins d'engagement papiers sont disponibles, ils devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement. Tout engagement hors délais pourra être majoré d'un maximum de 5€ par l'organisateur.

Les éventuelles inscriptions sur place s'arrêteront 1h avant la 1^{re} compétition de la journée. Valable pour toute les compétitions de la journée.

Tarif Maximum		
	Licenciés FFC	non licenciés
Poussins à Cadets	8 €	13 €
De Juniors et plus	13 €	23 €

Les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à faire du vtt en compétition de moins d'un an et une autorisation parentale signée pour les mineurs.

5 – Barème des points

Place	NB de Points
1 ^{er}	300
2 ^{eme}	250
3 ^{eme}	220
4 ^{eme}	200
5 ^{eme}	190
6 ^{eme}	180
7 ^{eme}	170
8 ^{eme}	160
9 ^{eme}	150
10 ^{eme}	140
11 ^{eme}	130
12 ^{eme}	120
13 ^{eme}	110
14 ^{eme}	100
15 ^{eme}	90
16 ^{eme}	80
17 ^{eme}	70
18 ^{eme}	60
19 ^{eme}	55
20 ^{eme}	50
Du 21 ^{eme} au 50 ^{eme}	30
51 ^{eme} au dernier	10

Le classement général se fera par l'addition des résultats obtenus sur chacune des manches du calendrier.

Les coureurs ne disposent pas de jokers. Un bonus de 50 points sera attribué aux coureurs ayant participé à la totalité des compétitions XCO.

Dans le cadre du championnat régional, les coureurs qui prennent le départ recevront uniquement un bonus de **50 points** sur le classement du trophée.

Le Championnat régional est ouvert aux coureurs licenciés FFC dans les comités extérieurs.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, de places de second, etc... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

Les points attribués correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors Comité et NL gardent leurs places).

*Les classements des Poussins/ Pupilles / Benjamins/ Minimes/ Cadets **ne comptent pas** pour le classement général du trophée jeunes vététistes.*

6 – Parcours

Choix du circuit

- Le circuit d'un cross-country au format olympique doit être long de 4km au minimum et 6 km au maximum.
- Le parcours devra présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- La notion de trèfle ou de huit sera privilégiée.

Le balisage

- Le balisage doit être suffisant afin qu'un compétiteur ne connaissant pas le terrain n'ait aucun doute quant à sa progression.
- Il est rappelé que le balisage à la bombe de peinture est interdit sur tous supports par les Préfectures. Seules les flèches plastiques, le plâtre et rubalise devront être utilisés.

Soutien technique

La CRVTT pourra apporter son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit. L'organisateur est donc apte à modifier son parcours si le technicien régional le lui demande et ce dans l'intérêt de son épreuve.

Temps de Parcours

Les manches du Trophée OCCITANIE Méditerranée sont des épreuves de XC, les temps des courses et les distances à respecter par catégorie en tenant compte aussi des difficultés du parcours, sont :

Categories	Temps Min.	Temps Max.
Poussins / Poussines	10'	15'
Pupilles Garçons / Pupilles Filles	15'	20'
Benjamins / Benjamines	20'	30'
Minimes Garçons / Minimes Filles	35'	45'
Cadets / Cadettes / Open Dames	45'	1h00'
Juniors / Juniors Dames	1h00	1h15'
Espoirs Hommes et Dames / Masters Hommes et Dames / Open / Elites Homes et dames	1h20	1h40

Ces temps sont ceux réalisés par le 1^{er} de chaque catégorie.

En rapport de la difficulté du parcours l'organisateur peut adapter (réduire) le temps de course.

Règlement sur le parcours

Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours par l'organisation, notamment à ses extrémités. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.

7- Grille de Départ

Lors de la première manche, il sera fait référence au classement 2017 de la coupe régionale Languedoc Roussillon de XC, puis lors des manches suivantes au classement provisoire 2018. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais. Les cinq premiers coureurs partiront en première ligne de leur catégorie.

Les coureurs ayant des points UCI seront placés en premier quelques soit leur région d'origine et dans l'ordre de leurs points.

Les catégories devront être distinguées par l'attribution de plaque avec couleur.

La plaque de cadre est obligatoire, l'organisateur fournira les plaques de cadres et éventuellement des dossards.

Le départ se fera en ligne et dans un parc fermé, il sera procédé à l'appel des coureurs et des catégories sous le contrôle du commissaire de course.

Dans le cas d'une zone de départ étroite les catégories seront disposées en rangées tout en respectant les coureurs prioritaires. (Cinq premiers de chaque catégorie)

Les deux premiers kilomètres devront permettre les dépassements.

Il est demandé aux organisateurs de prévoir le 1^{er} départ vers 11h00 afin de permettre aux compétiteurs éloignés d'effectuer le déplacement dans de bonnes conditions.

Les organisateurs donneront au moins deux départs (trois sont conseillés). Par exemple :

- Départ 11h00 Cadets – Minimes
- Départ 11h30 Master 40 & 50 – Juniors et catégories féminines
- Départ 12h00 Seniors – Master 30 – Espoirs

Il est conseillé de faire partir les plus jeunes (Poussins, Pupilles et Benjamins) à partir de 14h.

8 – Zone d'arrivée

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Le commissaire est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone. Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

Une attention particulière devra être portée sur la gestion des tours de courses.

9 – Réparation et aide extérieure

Une zone d'assistance technique délimitée sera installée à côté de l'aire de départ-arrivée, si le parcours comporte plusieurs tours. Si le parcours se déroule sur une seule boucle, la zone d'assistance technique sera déterminée par le président du Jury. Les coureurs pourront y effectuer des réparations avec ou sans aide extérieure, sans entraver le bon déroulement de la course.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors de cette zone d'assistance sera disqualifié.

Tout engin motorisé est interdit sur le circuit.

Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs, dûment constatée, entraînera la mise hors course.

Sur le circuit, seules les motos officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Limitées au nombre de 3 par course et identifiables, Une moto ouvreuse, Une moto médecin, Une moto balai

Ces « motos » peuvent être remplacé par tout engin jugée adapté et ne mettant pas en cause la sécurité des concurrents.

10 – Ravitaillement

Des ravitaillements complets et suffisants sont à prévoir.

Le ravitaillement est autorisé sur tout le parcours, tout en respectant la sécurité de la course.

Tous concurrents laissant leurs déchets sur le circuit seront sanctionnés en respect au règlement fédéral national concernant la gestion des déchets.

11 – Matériel

Les vélos admis dans les épreuves du Trophée de Cross-country devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

12 - Equipement

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et lors des reconnaissances.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

13- Obligations liées à l'organisation

Respect du délai de dépôt du dossier à la FFC et à la préfecture du département deux mois avant l'épreuve pour être tranquille.

Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches du trophée, par le comité régional pour le championnat.

Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

- Surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
- Notifier dès que possible aux commissaires tout incidents ou infraction
- Signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide du drapeau

Il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec le PC course

Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme – Titre II Epreuves sur Route)

Un système de chronométrage précis devra être mis en place.

Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve.

Le présent règlement devra être affiché sur le site de la compétition (lieu d'inscription, zone de départ, zone d'arrivée...).

L'organisateur doit mettre à la disposition des coureurs une plaquette d'inscription suffisamment détaillée, mentionnant les tarifs, les horaires de départ, les distances, les moyens d'accès, les coordonnées des organisateurs, les extraits du règlement de l'épreuve. Ne pas omettre le logo de la FFC

Prévoir un fléchage suffisant du lieu de compétition pour faciliter l'accès des coureurs qui viennent de région et départements différents

14 - Pénalités

Mise Hors Course :

- Assistance matérielle extérieure à la zone
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Aide ou assistance délibérée entre concurrents
- Non-respect du parcours
- Absence de casque durant l'épreuve

Pénalité en temps (et/ou en points):

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

La Commission VTT et/ou la Commission Arbitrale statueront pour tout autre litige.

Règlementation Fédérale : <http://www.ffc.fr/reglementation-federale/>

15 - Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout

concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Si le coureur estime ne pas avoir obtenu satisfaction, il peut se pourvoir immédiatement en appel auprès du jury d'appel composé avant l'épreuve d'un membre de la CRVTT, d'un pilote pris parmi les engagés et désigné avant l'épreuve par le collège des arbitres et du président du collège des arbitres.

Cette réclamation devra être présentée par écrit et signée du coureur

16 - Classement des Manches

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

A l'issue de chaque manche, le classement de l'épreuve (au format Excel ou équivalent) sera transmis au responsable du classement du trophée dans les plus brefs délais.

L'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements à : patrice@calvissonvtt.com qui est en charge du classement général.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.**

Seuls les coureurs licenciés FFC en Occitanie peuvent prétendre intégrer le classement général de ce Trophée Occitanie Méditerranée.

17 - Montant de l'organisation

Les organisateurs d'une manche de ce trophée régional ou du championnat doivent verser au Comité Régional FFC :

- 120 euros d'assurances
- 140 euros de droits fédéraux et droits d'organisation

Total : 260 euros (258 € en 2017)

Les droits de reversions sont les suivants :

- Catégories Juniors et au delà : **6.00 euros** par coureur prenant le départ
- Catégories Benjamins, Minimes & Cadets : **1.50 euros** par coureur
- Pas de reversions pour les Poussins et Pupilles.

La note de commissaire est à la charge de l'organisateur.

Le club organisateur d'une manche du trophée est tenu d'avoir un commissaire régional VTT parmi ses licenciés ou de prévoir une formation dans l'année.

Afin d'assurer la promotion du VTT loisirs il est demandé aux organisateurs d'une manche du trophée de prévoir l'organisation d'une randonnée **FFC** le même jour ou week end, sur un parcours différent pour permettre aux concurrents de reconnaître la course.

18 - Sélection Championnat de France

Une fiche d'engagement est mise à disposition sur le site du comité régional, chaque coureur désirant participer au championnat de France devra remplir cette fiche avec ses résultats en régional et national et la faire parvenir au comité avec le règlement par chèque pour l'engagement au championnat de France. **Avant le 3 juillet 2018. (Il n'y aura pas de sélection sans fiche).**

La réunion pour la sélection aura lieu la première semaine de Juillet.

Les pilotes élites (Liste DTN) qui sont qualifiés d'office, n'ont pas à envoyer cette fiche et devront s'inscrire directement en ligne de façon individuelle.

Le comité dispose de places accordées sur sélection de la commission VTT, elles seront attribuées aux pilotes en ayant fait la demande et en tenant compte de leurs résultats sportifs ; leur position sur le classement des trophée Occitanie Méditerranée ou Pyrénées de XC, du championnat régional d'Occitanie ainsi que sur les manches nationales qui serviront à les classer. Une priorité sera faite aux Cadets et Juniors.

La commission VTT, *(mise à jour du 20 Février 2018)*

